

*V. Natie en nationalisme /
Nation et nationalisme*

JACQUES LEMAIRE & ANDRÉ MIROIR (DIR.)

«La Belgique et ses nations dans la nouvelle Europe»

Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles,

1997, 226 p.

L'association La Pensée et les Hommes, en collaboration avec le Centre d'Etude des Relations internationales et stratégiques de l'ULB, avait organisé les 6 et 7 décembre 1996 un échange de vues scientifique sous un intitulé qui aurait semblé un tantinet provocateur voici quelques années encore : "La Belgique et ses nations dans la nouvelle Europe". Mais la roue a tourné. L'évolution institutionnelle de l'Etat, les

déclarations lourdes d'arrière-pensées autonomistes (séparatistes ?) formulées par certains hommes politiques au nord du pays, l'émergence ou la réapparition de nouvelles nations sur la carte du Vieux Continent ont fini par susciter des questions quant au devenir de la Belgique.

Tout cela rendait nécessaire, sinon indispensable, une approche globale de la problématique. Ce n'est pas un effet du hasard si d'autres entités culturelles ou différentes personnalités ont éprouvé le besoin, ces dernières années, de se livrer à semblable démarche⁷. Les poussées répétitives de fièvre communautaire, fussent-elles limitées à un certain microcosme – toujours le même, mais désormais très proche des centres décisionnels – ne pouvaient manquer d'interpeller les cadres politiques et intellectuels francophones, qui réagirent à leur manière, par le verbe et par la plume.

L'ULB se devait d'apporter sa contribution à ce débat, et elle le fit en éditant les actes de ces journées à l'automne 1997. Précédés d'une mise en perspective générale effectuée par Hervé Hasquin et Georges Goriely, les textes s'articulent autour de deux axes de recherches : un questionnement sur les identités respectives des entités territoriales nées de la fédéralisation/communautarisation puis une réflexion sur le positionnement de celles-ci par rapport à l'Etat-nation et à l'Union européenne. Une

vingtaine d'auteurs ont ainsi eu l'occasion de s'exprimer. Que faut-il en retirer ?

Schématiquement, malgré le processus de distanciation structurelle des deux grandes communautés linguistiques qui se partagent le pays, on n'a pas relevé de recul significatif du sentiment d'appartenance des citoyens à la Belgique. Si l'avenir de l'Etat se joue indéniablement en Flandre, André Frogner et Lieven De Winter croient distinguer un hiatus important entre les élites politiques de cette région – de plus en plus autonomistes – et la majorité de la population.

Au niveau des régions précisément, les sensibilités locales conservent leur faix d'ambiguïtés. Examinant le cas wallon, Chantal Kesteloot relève la faiblesse du sentiment identitaire qui peine à s'affirmer en raison d'un contexte économique difficile, peu propice à générer un fort sentiment d'appartenance communautaire. En outre, l'identité belge demeure vivace dans les populations; elle continue à se superposer, sans frictions notables, aux sensibilités régionalistes des Wallons. De son côté, Jan Reynaers porte un regard très critique sur les initiatives des décideurs flamands en vue de la constitution d'une conscience nationale-flamande. Vus les résultats limités obtenus après des décennies d'efforts, il en conclut qu'il n'existe pas de tradition nationaliste en Flandre, pas plus

⁷ Citons, entre autres titres : ALAIN DIECKHOFF (dir.), *Belgique : la force de la désunion*, Bruxelles, Complexe, 1996; LODE WILS, *Histoire des nations belges*, Ottignies/Louvain-la-Neuve, Quorum, 1996; CHRISTIAN FRANCK, ANDRÉ-PAUL FROGNIER, BERNARD REMICHE & VINCENT VAGMAN, *Choisir l'avenir. Wallons et Bruxellois, un destin commun*, n°1 de 1997 de *La Revue générale*; PHILIPPE DESTATTE, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIXe-XXe siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997; *Le racisme : élément du conflit Flamands-francophones ?*, Bruxelles, Labor, 1998; etc..., etc...

qu'en Wallonie. Le lecteur francophone moyennement informé sera sans nul doute étonné de cette conclusion – en ce qui concerne le nord du pays à tout le moins. Mais l'auteur se flatte en la circonstance d'appréhender la situation en Belge, ne nourrissant pas de sympathie particulière envers un *Vlaamse Beweging*... qui n'en existe pas moins pour autant. Est-ce faire preuve de lucidité que d'ignorer par principe des faits gênants ? Nous en doutons.

Quant à l'identité bruxelloise, Simon Petermann doute de son existence, si ce n'est sous une forme résiduelle, semi-folklorique (Manneken-Pis, les Marolles et le Mariage de Melle Beulemans en constituent des survivances éminentes, avec les caricoles et l'humour belge bon enfant). Pour le reste, il voit dans le fait bruxellois un multiculturalisme, à dominante francophone, ainsi qu'une coexistence d'identités plurielles mais qui se mélangent peu. Si on aborde l'approche des sensibilités communautaires depuis le cadre régional, il faut bien constater que la situation demeure pour le moins nébuleuse. D'après André Miroir, l'identité francophone n'existe pas, si ce n'est par défaut, et elle ne pourrait de toute façon trouver ses marques qu'avec peine au sein de l'Etat fédéral.

La discrète communauté germanophone souffre, s'il faut en croire André Leton, d'un autre problème existentiel. Si son existence repose sur un critère objectif (l'appartenance à un territoire linguistique distinct), elle doit beaucoup, et d'abord la vie, à la Belgique. La disparition de celle-ci amènerait sa mort en tant qu'entité autonome... et, j'imagine, la perte des menus

avantages dont bénéficient les meilleurs de ses enfants.

Les interventions relatives à l'avenir – encore une fois grevées d'incertitudes – concernent la Région centrale, point de fixation de toutes les tensions identitaires mais également indispensable trait d'union. Alain Binet et Joël Kotek avancent sept scénarios d'évolution possibles, allant de Bruxelles – ville assiégée à la façon de Sarajevo (très peu probable) à Bruxelles – ville frontière dynamique en passant par Bruxelles – district européen. Cette dernière éventualité fait d'ailleurs l'objet du développement spécifique d'un contributeur, Eric Robert, qui déduit à partir de différents exemples puisés dans l'Histoire (la Sarre, Dantzig, Memel, Tanger, Trieste) “que les solutions d'internationalisation se sont toujours montrées sources de nouveaux conflits et que le statut international a toujours fini par être supprimé”.

La transformation du Sénat en une véritable Chambre des Etats donnant une représentation égale aux composantes territoriales de la Belgique aurait peut-être permis de réaliser la stabilisation attendue. Or, comme le fait remarquer Jérôme Sohier, on a été incapable de réaliser cette réforme, lui préférant une simple Chambre de réflexions, produit laborieux du compromis à la belge.

Huit communications traitent des relations extérieures des entités fédérées, ce qui témoigne du caractère multiforme de ces contacts. Les articles ont trait aussi bien aux liens développés par la Région wallonne avec la Catalogne ou le Mary-

land (Jean-Louis Six et François Perl) qu'à ceux assumés conjointement par la Belgique francophone et la francophonie institutionnelle (Françoise Massart-Pierard). Ces relations relèvent toujours de la dimension nationale pour la coopération transfrontalière (Nicolas Levrat) mais peuvent espérer à moyen terme être régulées par des normes européennes (Philippe De Bruycker). Tout cela, et de plus en plus, relève de l'ingénierie juridique européenne. Encore faut-il qu'elle existe pour que la Belgique fédérale puisse se positionner dans l'Union. C'est ce qu'espère Christian Franck, tout en craignant que les forces centrifuges ne 'défédèrent' l'Etat et perturbent ainsi le fragile équilibre instauré. Après avoir retracé la situation présente des systèmes fédéraux, Philippe Lauvaux, professeur à la faculté de Droit de l'ULB, estime en tout cas que ce mode de gouvernement est en mesure de fournir un modèle susceptible de permettre aux peuples belges de vivre ensemble. Sous deux réserves. La première, que ce soit un véritable fédéralisme, et non un trompe-l'œil commode permettant à un groupe ethnique de dominer un autre en toute bonne conscience. La seconde et la plus importante, qu'on admette que le système mis en place soit soumis à des tensions, à des remises en cause, même s'il suppose, au départ, "le maintien d'un minimum de vouloir vivre en commun".

Après avoir essayé de dégager la synthèse de l'ensemble des contributions, la rédactrice en chef du CRISP, Evelyne Leutzen, croit être en mesure de constater que "rien ne se profile à l'horizon de manière claire". C'est une opinion. Sans doute fonde-t-elle son jugement sur des études

de qualité, certes, mais segmentées et qui n'expriment la plupart du temps qu'une subjectivité très belgo-centriste, pour ne pas dire bruxello-centriste. On aurait aimé avoir quelques opinions flamandes sur la question. Le son de cloche eut peut-être été sensiblement différent. A défaut, le lecteur pourra toujours nourrir utilement sa réflexion en parcourant l'article de Miroslav Kusy (Université de Bratislava). Il traite du "divorce de velours" entre Slovaques et Tchèques...

Alain Colignon